

Besançon, le 22 avril 2021

LE PRÉFET

à

Monsieur le Président
de la Chambre de commerce
et d'industrie du Doubs

Madame la Présidente
de la Chambre des métiers
et de l'artisanat

Mesdames et messieurs les présidents
des fédérations professionnelles

Mesdames et Messieurs les directeurs
et chefs d'entreprise

Signalé

Objet : Vaccination des publics prioritaires âgés de plus de 55 ans – vaccin AstraZeneca

Comme vous le savez, la campagne de vaccination est un outil essentiel de lutte contre la propagation de la Covid-19 et la seule perspective de moyen terme pour permettre une sortie de la pandémie et un retour à la vie normale.

A ce titre, la liste des publics prioritaires de plus de 55 ans éligibles à la vaccination a été élargie en concertation avec les branches professionnelles et le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Les publics désormais éligibles à ce dispositif, **lorsqu'ils ont plus de 55 ans**, outre les forces de l'ordre et les personnels de l'Education nationale et de la petite enfance :

- les conducteurs de bus, ferry et navette fluviale ;
- les conducteurs et livreurs sur courte distance ;
- les conducteurs routiers ;
- les chauffeurs de taxis et de VTC ;
- les contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains)
- les agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets ;
- les agents de gardiennage et de sécurité ;

– les salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires (exemple : bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries) ;

– salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande ;

– professionnels des pompes funèbres.

Durant les deux prochains week-ends, des rendez-vous dédiés seront ouverts à la vaccination par AstraZeneca à l'attention de ces publics.

Ces professionnels éligibles pourront se présenter sur l'un des créneaux réservés et se faire vacciner sur présentation d'un justificatif d'éligibilité (carte professionnelle ou déclaration sur l'honneur ou bulletin de salaire).

La liste des centres éligibles et des horaires d'ouverture concernant ces créneaux réservés sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat : <https://www.doubs.gouv.fr>

	Centre de Pontarlier	Centre RESAL Besançon	Centre de Montbéliard
Adresses	Espace Pourny Pontarlier	Gymnase RESAL, 13 rue Semard Besançon	Espace Victor Hugo - 1 rue Boileau Montbéliard
Jours réservés à la vaccination	Samedi 24 AVRIL	Vendredi 23 AVRIL matin - Samedi 24 AVRIL	Samedi 24 AVRIL
Horaires	17- 20H	Vendredi 9h- 12h Samedi 9h -17H40	Samedi 15h - 17H30
Procédé de prise de RDV	Appel plateforme départementale 03 63 42 10 13	Appel plateforme départementale 03 63 42 10 13	Réservation RDV au 03 81 99 20 21

Il est naturellement toujours possible pour les personnes de plus de 60 ans de s'inscrire dans le circuit grand public de vaccination en vaccins Pfizer et Moderna auprès des centres du département mais la vaccination des prochains week-ends tend à réduire les délais d'attente pour les professionnels identifiés comme prioritaires au regard de leur métier.

Je vous engage à diffuser ces informations à l'ensemble des professionnels concernés par ces mesures, et tiens à vous remercier pour votre mobilisation en faveur de la vaccination de tous.

Le Préfet



Joël MATHURIN